



**ARRETE N° P-02/2023  
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER SUR LE CHEMIN LITTORAL  
POUR LES VEHICULES A MOTEUR  
ENTRE LE CHEMIN DE LA PAILLOTTE ET LE CHEMIN DU PIED SABLON**

**CHEMIN LITTORAL PARTIELLEMENT EFFONDRE**

Nous, Maire de la commune de Fermanville,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales,  
VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,  
VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière – livre I – 5ème partie – du 7 Juin 1997 modifiée et complétée le 6 Novembre 1992, modifiée par l'arrêté du 11 Février 2008,  
CONSIDERANT l'effondrement partiel du chemin du bord de mer entre le chemin du Pied Sablon et le chemin de la Paillotte, en raison de l'érosion du littoral,  
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des personnes,

Les dispositions suivantes sont arrêtées :

**ARRETE**

- Article 1 : Le chemin du bord de mer est interdit à tous véhicules à moteur entre le bas du chemin du Pied Sablon et le Chemin de la Paillotte.
- Article 2 : L'interdiction permanente entre en vigueur à compter de la date du présent arrêté.
- Article 3 : Toute personne passant outre la présente interdiction engage sa seule responsabilité. En cas d'accident, le Maire ne pourra être tenu pour responsable.
- Article 4 : Un panneau signalant l'interdiction de circuler aux véhicules à moteur sera posée par les service municipaux à l'entrée du chemin de la Paillotte et à l'entrée du chemin du Pied Sablon, signalant l'interdiction de circuler à 500 mètres, en raison de l'effondrement du chemin.
- Article 5 : Le chemin reste accessible aux piétons.
- Article 6 : La Gendarmerie de Saint Pierre Eglise est chargée, en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.
- Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à
- Mme la Sous-Préfète de Cherbourg,
  - DDTM Nord,
  - Mme le chef de brigade de gendarmerie de St Pierre-Eglise,
  - Affichage,

Fermanville, le 18 avril 2023

Le Maire,

**Nicole BELLIOU DELAGOUR**



Mairie de Fermanville – 5 La Heugue – 50840 FERMANVILLE

☎ 02.33.88.56.66 ✉ [mairie.fermanville@wanadoo.fr](mailto:mairie.fermanville@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h, jeudi de 14 h à 18 h, vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, samedi de 9 h à 12 h